



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
PAYS DE LA LOIRE

CMA FORMATION

BILAN DE COMPÉTENCES

Vous avez besoin de clarifier votre situation professionnelle, faire le point, retrouver du sens, opérer un changement professionnel ?

Construisez un projet qui vous ressemble.



PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis demandé



OBJECTIFS

Explorer, analyser et valoriser :

- ses compétences personnelles et professionnelles
- ses aptitudes et ses motivations
- pour définir un ou plusieurs projets professionnels et le cas échéant, un projet de formation pour y aboutir



CONTENU ET DÉROULEMENT

1 PHASE PRÉLIMINAIRE

- Analyse de vos besoins et définition de vos attentes
- Informations sur les conditions de déroulement du bilan et sur la méthodologie employée
- Confirmation de votre engagement dans cette démarche et élaboration d'un programme personnalisé

2 PHASE D'INVESTIGATION

SUR LA PERSONNE

- Analyse du parcours personnel et professionnel
- Identification des centres d'intérêts, motivations, valeurs professionnelles et composants de la personnalité
- Evaluation des aptitudes et connaissances
- Identification des compétences et repérage de leur transfert possible
- Mise en évidence du potentiel d'évolution personnel et professionnel

Elaborer de 1 à 3 projets à partir des éléments inventoriés

SUR LES PROJETS

- Recherche et analyse des métiers ou fonctions envisagées
- Etude du marché du travail du secteur d'activité visé
- Recherche de formations
- Enquêtes auprès de professionnels
- Etablissement d'un plan d'actions
- Mener une étude et une réflexion approfondie de la mise en oeuvre des projets

3 PHASE DE CONCLUSION

- Co-rédaction puis présentation du document de synthèse
 - Finalisation du plan d'action et des étapes de mise en oeuvre des projets
- Cerner les atouts et les freins à la mise en oeuvre des projets



TARIF

1 600 € nets de taxes

Le Bilan de compétences peut être financé par :

- le CPF (Compte Personnel Formation) Code 202
- le plan de développement de compétences
- les OPCO
- France Travail



DURÉE

20 heures

La durée du congé bilan de compétences ne peut excéder 24 heures



PUBLIC

Salariés en CDI ou CDD

Chefs d'entreprises ou conjoints collaborateurs

Professions libérales

Demandeurs d'emploi



MÉTHODES ET MOYENS MOBILISÉS

Avant :

- Entretien Préalable
- Une analyse approfondie de vos besoins
- Des conseils pour monter votre demande de financement

Pendant :

- Des entretiens individuels et personnalisés sur 24h maximum
- Une approche globale de votre situation
- Une écoute et un regard neutre pour vous aider à prendre du recul
- Un conseiller bilan, présent à vos côtés, pour vous accompagner dans votre réflexion et vos démarches

Après :

- Un suivi à 6 mois pour vous accompagner au bout de votre projet
- A l'issue du bilan de compétences, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat remettra au bénéficiaire un document de synthèse accompagné des résultats détaillés des investigations effectuées.



LES + DE LA FORMATION

Des consultants expérimentés et formés à la conduite de Bilan de Compétences



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluation des acquis et de la satisfaction



MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Prestation accessible tout au long de l'année



ACCESSIBILITÉ

Pour les personnes qui rencontreraient des difficultés issues d'un handicap, même léger, merci de nous contacter afin d'établir les modalités d'accessibilité et d'adaptation à la formation.



www.urmapaysdelaloire.fr/accessibilite-handicap

Rappel du cadre réglementaire

Le Bilan de Compétences est réalisé selon le cadre réglementaire et légal régi par la Loi n°91-1405 du 31 décembre 1991, par les articles R.6322-35, R.6322-36, R.6322-37 et R.6322-38 du code du travail.

CONTACTEZ-NOUS !

artisanatpaysdelaloire.fr



bilan-vae@artisanatpaysdelaloire.fr

Pour prendre RDV avec le référent CMA de votre département :

CMA Loire-atlantique
Maine-et-Loire et CMA Vendée

02 51 13 83 85

CMA Mayenne

02 43 49 88 88

CMA Sarthe

02 43 74 53 61